



VILLE
D'ARPAJON

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2016**

L'An deux mille seize le treize avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'espace Concorde, salle Matisse, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BÉRAUD, Mme LUFT, Mme TAUNAY, Mme BRAQUET, M. BOUCHAMA, M. DE ALMEIDA, M. DARRAS, Mme BLONDIAUX, Mme ENIZAN, M. COUVRAT, M. MEZGHRANI, Mme KENDIRGI, M. BAC, M. VU TRAN, M. FOURNIER, Mme PREVIDI-PRIOUL, Mme ALMEIDA, Mme LEBEAULT, M. DUBOIS, M. TWISHIME, M. FICHEUX, Mme EDOUARD, Mme KRIMI, M. LAPIERRE, M. CORNET, M. CRUZILLAC, M. GUILLOIS, M. BUFFLE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme BEAUDEQUIN par M. VU TRAN, Mme GUEDON par M. CRUZILLAC, M. MATHIEU par M. CORNET, Mme JUILLE par M. BUFFLE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BUDET

Mme TAUNAY est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Appel des Elus.**
- **Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 mars 2016**
- **Désignation d'un Secrétaire de Séance : Mme TAUNAY**

FINANCES COMMUNALES

- | | | |
|---|--|---------------|
| 1 | Budget communal: Reprise des résultats 2015 et affectation par anticipation au budget primitif 2016 | Mme BLONDIAUX |
| 2 | Budget Assainissement - Reprise des résultats 2015 et affectation par anticipation au budget annexe 2016 | M. FICHEUX |
| 3 | Vote des taux d'imposition | M. BÉRAUD |
| 4 | Examen et adoption du budget primitif communal de l'exercice 2016 avec reprise anticipée des résultats 2015 | M. COUVRAT |
| 5 | Examen et adoption du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2016 avec reprise anticipée des résultats 2015 | M. FICHEUX |
| 6 | Attribution des subventions aux associations | M. DE ALMEIDA |
| 7 | Attribution de Subventions CCAS | Mme BLONDIAUX |
| 8 | Attribution des Subventions - caisse des écoles | Mme LUFT |

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- | | | |
|----|---|---------------|
| 9 | AAPISE convention d'utilisation de l'espace sportif Emile Manuel- Autorisation de signature donnée au maire | M. DE ALMEIDA |
| 10 | Approbation de la convention de mise à disposition du gymnase à l'association CLUB D'ESCALADE ASSGA | M. DE ALMEIDA |

RESSOURCES HUMAINES

- | | | |
|----|---|---------------|
| 11 | Modification du tableau des effectifs – création de poste | Mme BLONDIAUX |
|----|---|---------------|

TRAVAUX / MARCHÉS PUBLICS

- | | | |
|----|---|-------------|
| 12 | Avenant 5 au marché public n°2010 03 004 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, d'architecture et d'ingénierie pour la reconstruction du gymnase EMILE MANUEL - titulaire AGENCE CHRISTOPHE MURAIL ARCHITECTURES | Mme BRAQUET |
|----|---|-------------|

FINANCES COMMUNALES

DÉLIBÉRATION n°2016-35 du 13 avril 2016

OBJET : Budget communal: Reprise des résultats 2015 et affectation par anticipation au budget primitif 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2015,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la reprise du résultat de l'exercice 2015,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions (M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

DÉLIBÉRATION n°2016-36 du 13 avril 2016

OBJET : Budget Assainissement - Reprise des résultats 2015 et affectation par anticipation au budget annexe 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2016,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la reprise du résultat de l'exercice 2015,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions (M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

DÉLIBÉRATION n°2016-37 du 13 avril 2016

OBJET : Vote des taux d'imposition

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les bases d'impositions transmises par la Direction Générale des Finances Publiques,

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter les taux d'imposition,

VU Les projets d'investissement votés dans le budget communal le 13 Avril 2016,

VU le Bureau municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à titre prévisionnel à 4 812 013 Euros le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

- 12.78 % *Taxe d'habitation*
- 15.74 % *Foncier bâti*
- 47.78 % *Foncier non bâti*

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 7 voix contre (Mme GUEDON, M. MATHIEU, M. CORNET, M. CRUZILLAC, M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

DÉLIBÉRATION n°2016-38 du 13 avril 2016

OBJET : Examen et adoption du budget primitif communal de l'exercice 2016 avec reprise anticipée des résultats 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif communal de l'Exercice 2016,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 7 abstentions (Mme GUEDON, M. MATHIEU, M. CORNET, M. CRUZILLAC, M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

DÉLIBÉRATION n°2016-39 du 13 avril 2016

OBJET : Examen et adoption du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2016 avec reprise anticipée des résultats 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2016,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget annexe de l'Assainissement de l'Exercice 2016,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions (M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

DÉLIBÉRATION n°2016-40 du 13 avril 2016

OBJET : Attribution des subventions aux associations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal du 30 mars 2016,

VU l'avis de la Commission sport et vie associative réunie le 15 février 2016,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE aux associations pour l'exercice 2016 le versement de subvention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget à l'article 6574 pour l'année 2016,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 4 abstentions (M. DUBOIS, M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

DÉLIBÉRATION n°2016-41 du 13 avril 2016

OBJET : Attribution de Subventions CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016,

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE au CCAS pour l'exercice 2016, le versement d'une subvention dont le montant proposé est de 119 340 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du budget communal,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions (M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

DÉLIBÉRATION n°2016-42 du 13 avril 2016

OBJET : Attribution des Subventions - caisse des écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016,

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2016, le versement d'une subvention dont le montant proposé est de 15 785€,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657361 du budget communal,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉLIBÉRATION n°2016-43 du 13 avril 2016

OBJET : AAPISE convention d'utilisation de l'espace sportif Emile Manuel- Autorisation de signature donnée au maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci annexé,

VU l'avis du Bureau municipal du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du gymnase à conclure avec l'association AAPISE

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

PRECISE que la convention est conclue à compter de la signature du contrat pour une durée de 3 mois. Elle pourra toutefois être dénoncée librement par chacune des parties avec préavis écrit de 1 mois,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°2016-44 du 13 avril 2016

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition du gymnase à l'association CLUB D'ESCALADE ASSGA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci annexé,

VU l'avis du Bureau municipal du 30 mars 2016,

CONSIDERANT l'installation d'un mur d'escalade dans le nouvel équipement sportif Emile Manuel,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du gymnase à conclure avec l'association ASSGA,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

PRECISE que la convention est conclue à compter de la signature du contrat pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, pour une durée maximale de trois ans. Elle pourra toutefois être dénoncée librement par chacune des parties avec préavis écrit de 1 mois avant l'expiration de chaque période annuelle,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION n°2016-45 du 13 avril 2016

OBJET : Modification du tableau des effectifs – création de poste

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 34 indiquant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services,

VU le Bureau municipal en date du 30 mars 2016,

CONSIDERANT le tableau des effectifs annexé au Budget Primitif 2016, adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter le tableau des effectifs des emplois permanents à l'évolution des carrières et aux mouvements de personnel, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION
1 poste de brigadier-chef principal

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un poste de Brigadier-chef principal, à temps complet.

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges concernant l'agent nommé dans l'emploi sont prévus au Budget Communal 2016, Chapitre 012,

DONNE pouvoir au maire afin de poursuivre l'exécution de la présent délibération.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX / MARCHÉS PUBLICS

DÉLIBÉRATION n°2016-46 du 13 avril 2016

OBJET : Avenant 5 au marché public n°2010 03 004 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, d'architecture et d'ingénierie pour la reconstruction du gymnase EMILE MANUEL - titulaire AGENCE CHRISTOPHE MURAIL ARCHITECTURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil municipal n° 24/2011 du 30 mars 2011 relative à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

VU le marché n° 10 03 004 visé du contrôle de légalité le 10 juin 2011, signé avec l'Agence Christophe Murail Architectures,

VU la délibération n°34/2012 du 28 mars 2012 relative à la reconstruction du gymnase concernant la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n°09/2015 du 04 février 2015 relative à l'avenant 3 concernant la rémunération complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n°19/2015 du 25 mars 2015 relative à l'avenant 4 concernant la rémunération complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

VU le projet d'avenant n°5,

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n°5 au marché concernant la rémunération complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

DECIDE d'arrêter la rémunération complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 8 966.21€ HT soit 10 759.45 € TTC pour la réalisation des travaux modificatifs et/ou supplémentaires demandés par le Maître d'ouvrage,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°5 correspondant au marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant,

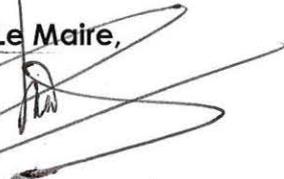
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions (M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h44.

 Le Maire,

Christian BÉRAUD